



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 98565

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la modestie de la rémunération actuelle des sages-femmes. Cette profession extrêmement utile, tant du point de vue de la surveillance des grossesses, à domicile et au cabinet, que des accouchements ou du suivi post-natal, demande la réévaluation des actes et de sa rémunération. Le tarif de base de 17 € est très faible et n'a pratiquement pas été évolué depuis dix ans. Dans le même temps, depuis 2000, l'indice INSEE de la consommation a progressé de 20 %. Cette profession mérite d'être confortée, d'autant plus que la formation de longue durée (bac + 5), exigée aujourd'hui, la rapproche désormais de celle des médecins. Il lui demande de lui préciser les décisions qu'il compte prendre pour répondre aux légitimes revendications des sages-femmes.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bataille](#)

Circonscription : Nord (22^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98565

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 667

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)